



REVENU FAMILIAL ANNUEL ADMISSIBLE La Sécurité alimentaire

SEUILS DE FAIBLE REVENU AVANT IMPÔTS SELON LA MESURE DU FAIBLE REVENU (MFR), SELON LA TAILLE DU MÉNAGE – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CES SEUILS SONT ÉTABLIS PAR L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

La Sécurité alimentaire tient maintenant compte dans sa grille de faible revenu des allocations familiales

Ligne 15000 impôt fédéral / ligne 199 impôt provincial

TAILLE DE LA FAMILLE	2026
1 personne	32 841 \$
2 personnes	46 445 \$
3 personnes	56 883 \$
4 personnes	65 683 \$
5 personnes	73 436 \$
6 personnes	80 445 \$
7 personnes et plus	87 227 \$